



ATD Quart Monde Wallonie – Bruxelles a.s.b.l.

***GRANDE PAUVRETÉ ET DROITS DE L'ENFANT***  
***LES ENFANTS PAUVRES ET LEURS FAMILLES, DES DROITS***  
***FONDAMENTAUX EN FRICHE...***

**14. Les principes du droit à l'éducation :**  
**Lutter contre l'absentéisme et l'abandon scolaires.**  
***Décrochage scolaire et pauvreté.***

**Dominique Visée – Leporcq**

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.  
Cette loi précise entre autres que l'auteur "*dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci*" et qu'il a "*le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation.*"  
Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations "*effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...).*"  
*Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."*



Publication réalisée avec le soutien de la [Communauté française](#).

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

**Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte. Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.**

**Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.**

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "**Documents de référence**" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection "**Connaissance et engagement**" publie des travaux réalisés par des personnes engagées dans la durée aux côtés des personnes et familles très pauvres.

La collection "**Croisement des savoirs et des pratiques**" publie des travaux construits collectivement à partir d'échanges entre des personnes ayant l'expérience vécue de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et des personnes d'autres milieux, en mettant en oeuvre les conditions d'un réel croisement tel que décrit dans la « Charte du croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale »

La collection "**Nous d'un peuple**" publie des interventions construites collectivement par des personnes ayant l'expérience vécue de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Elles ont été conçues pour engager un échange entre personnes de différents milieux, mais toujours avec des personnes en situation de pauvreté.

La collection "**Regards croisés**" confronte les points de vue de différents acteurs sur une même question, y compris celui de personnes vivant la pauvreté

## **Sommaire**

Résumé .....	4
Avant-propos.....	5
Introduction.....	6
Un accrochage déficient et fragile, dès l'école maternelle.....	7
Les retards et le malaise s'accroissent dans l'enseignement primaire. ....	8
Au début et tout au long du secondaire, le décrochage s'intensifie.....	9
Un parcours scolaire semé d'embûches peu identifiées et rencontrées par l'institution scolaire.....	10
Un décrochage parfois provoqué par l'école. ....	12
Les mesures mises en place .....	13
Des pistes et des expériences positives.....	14
Conclusion.....	15

## **Résumé**

L'accrochage scolaire des enfants défavorisés est difficile et fragile dès l'entrée en maternelle. Les retards et difficultés scolaires se manifestent très tôt et entraînent des redoublements et des orientations-relégations vers l'enseignement spécialisé. La situation s'aggrave dans l'enseignement primaire et surtout en début de secondaire. Les jeunes issus de milieux très défavorisés entament majoritairement l'enseignement secondaire en première B et peu d'entre eux poursuivent leur scolarité après le premier cycle.

Les enfants défavorisés rencontrent quotidiennement tout au long de leur parcours scolaire de multiples obstacles, qui ne sont pas reconnus et rencontrés par l'institution scolaire. Ils sont dus à la grande pauvreté de leurs familles dans de nombreux domaines, mais certains sont aussi induits par l'école, peu préparée à rencontrer les situations de nombreux élèves qu'elle a pour mission d'éduquer.

Les mesures existantes pour lutter contre le décrochage ne paraissent pas suffisantes pour assurer un réel « raccrochage » et par là l'accès à l'éducation qu'ambitionne la société pour chacun. Les mesures à développer sans avant tout préventive afin d'assurer à chaque enfant un accueil et un accrochage de qualité à l'école tout au long de son parcours scolaire.

## Avant-propos

Nous avons vu dans une analyse précédente<sup>1</sup> que la pauvreté affecte tous les droits humains et que ceux-ci sont indivisibles et indissociables. Il est donc essentiel de développer une politique globale de lutte contre la pauvreté et d'accès de tous à ces droits.

Cependant, il est important aussi de connaître l'état des différents droits pour les enfants vivant dans la grande pauvreté en Belgique, d'autant plus que les études statistiques ne sont pas nombreuses et n'en donnent qu'une idée peu précise<sup>2</sup>. C'est pourquoi, ces analyses sur des droits particuliers<sup>3</sup> s'appuient notamment sur des constats de terrain issus de la rencontre d'ATD Quart Monde avec des familles et des enfants vivant aujourd'hui dans la grande pauvreté. Ces analyses rendent compte aussi de leur expression et de leur réflexion au travers d'activités d'éducation permanente et d'activités culturelles développées avec eux. En effet, il est essentiel que leur expérience unique et l'analyse qui en ressort soient prises en compte pour que les mesures les atteignent et leur soient bénéfiques.

Dans ces analyses nous examinerons donc l'accès actuel des enfants vivant en Belgique dans la grande pauvreté à chacun de leurs droits principaux, sans jamais perdre de vue que ces droits sont liés entre eux et aux droits de leur famille (parents, frères et sœurs, famille élargie). Nous nous limiterons cependant à la situation des enfants en grande pauvreté vivant légalement en Belgique, parce que nous n'avons pas actuellement une connaissance suffisante de la situation des « illégaux »<sup>4</sup>. Nous constaterons que de nombreuses situations de non-droit, dénoncées dans des publications précédentes – parfois anciennes, comme « Enfants de ce temps »<sup>5</sup> - persistent. Comme hier, ces enfants semblent être ignorés..., tant qu'ils ne « dérangent pas », ne dénotent pas trop... Ils ont été rejoints, durant les dernières décennies, par ceux d'autres familles ayant basculé dans la misère, dont certaines venues d'ailleurs à la recherche d'une vie meilleure. Ils sont souvent devenus à leur tour des parents sans instruction, sans travail, en mauvaise santé, sans droits, meurtris de ne pouvoir offrir le meilleur ni même le nécessaire à leurs enfants, souvent considérés responsables des conditions de vie dans lesquelles ils grandissent, si ce n'est coupables de les mettre au monde... Nous attirerons aussi l'attention sur l'apparition de situations nouvelles, conséquences d'évolutions sociales ou de réponses données à des problèmes repérés chez l'enfant ou sa famille, réponses qui risquent d'être sources de non-droits.

Nous formulerons enfin quelques recommandations, étant entendu que les recommandations générales, présentées dans une analyse précédente<sup>6</sup>, restent valables dans chaque partie.

L'objectif à atteindre est que tout enfant « vulnérable », et particulièrement l'enfant en grande pauvreté, bénéficie de l'attention particulière due aux enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles<sup>7</sup>, afin que tout enfant accède à l'ensemble de ses droits.

---

<sup>1</sup> Grande Pauvreté et Droits de l'Enfant. 1. Les droits humains fondamentaux sont universels, indivisibles et indissociables, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, décembre 2007, disponible sur le site [www.atd-quartmonde.be](http://www.atd-quartmonde.be)

<sup>2</sup> Grande Pauvreté et Droits de l'Enfant. 2. Connaître la grande pauvreté (des enfants) dans les pays riches, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, décembre 2007.

<sup>3</sup> Ont déjà été publiées : Grande Pauvreté et Droits de l'Enfant : 4. Droit à un niveau de vie suffisant, droit des familles à l'aide de l'Etat, 2007 ; 5. Le placement, déni du droit de vivre en famille ?, 2008 ; 6. Le droit aux relations familiales, 2008 ; 7. Droit de l'enfant et de sa famille à l'aide et à la protection de l'état - Droit de faire valoir leur point de vue, 2008 ; 8. Droit à l'éducation : l'enseignement en Communauté française, une situation profondément inégalitaire, 2008 ; 9. Droit à l'éducation : la situation des enfants précarisés dans l'enseignement fondamental, 2008 ; 10. Droit à l'éducation : La situation des jeunes en situation de précarité dans l'enseignement secondaire, 2008 ; 11. Droit à l'éducation : orientation massive d'enfants précarisés en enseignement spécialisé, 2008 ; 12. Le droit à l'éducation. Les principes : l'obligation et la gratuité de l'enseignement, 2009 ; 13. Les principes du droit à l'éducation. Lutter contre l'absentéisme et l'abandon scolaires. La situation en Communauté française : encore mal connue, 2009.

<sup>4</sup> Dans tous les pays où il est implanté, ATD Quart Monde rencontre des familles et des enfants en situation illégale. Leur situation est souvent extrêmement préoccupante, du point de vue du respect de l'ensemble des droits humains. ATD Quart Monde international a fait de cette problématique une question prioritaire à travailler dans les prochaines années.

<sup>5</sup> Enfants de ce temps. Livre blanc des enfants du Quart Monde. Editions Science et Service, 1979.

<sup>6</sup> Grande Pauvreté et droits de l'Enfant. 3. Atteindre les enfants vivant dans la grande pauvreté et leur famille. ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, décembre 2007.

<sup>7</sup> Préambule de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE), ONU, 1989.

## **Introduction**

Le décrochage scolaire et l'abandon précoce de la scolarité sont des phénomènes qui inquiètent, parce qu'ils sont contraires à notre projet de société, concrétisés par la Déclaration des droits de l'homme et la Convention des droits de l'enfant. En Communauté française, le Décret Missions<sup>8</sup>, en définissant des objectifs ambitieux pour tous et chacun des enfants a certes marqué une avancée, mais il est loin d'être mis en œuvre. Les différentes réformes successives, dont bon nombre ont été réalisées dans l'objectif de favoriser la réussite de tous, ont eu souvent des effets pervers pour les élèves les plus défavorisés dont la situation n'avait pas été prise en compte au départ. Elles ont aggravé de facto leur échec et leur relégation, particulièrement dans l'enseignement spécialisé et leur a rendu quasiment impossible l'accès à l'enseignement secondaire au-delà du premier cycle.

La plupart des adultes vivant aujourd'hui dans la pauvreté ont quitté l'école très tôt et en ont une expérience très négative. Très peu ont un diplôme, même le CEB. Beaucoup sont marqués par les échecs et les humiliations accumulés dans leur parcours scolaire. Ils ont peu de confiance en leurs capacités à apprendre, à participer et à entreprendre des formations, même en alphabétisation !

Pourtant, les familles ont souvent une grande attente et beaucoup d'espoir dans l'école. Beaucoup déploient des efforts continuels, peu perçus par l'école, pour que la scolarité se passe bien. Dans les activités culturelles qu'ATD Quart Monde et d'autres développent, ces enfants se révèlent curieux et capables d'apprendre, si certaines conditions sont remplies.

Une analyse précédente<sup>9</sup> a examiné les différents aspects du décrochage scolaire et a fait le point sur la situation en Communauté française. Le décrochage apparaît lié aux échecs et orientations, parfois accumulés tout au long de la scolarité, et, comme ceux-ci, il semble lié à l'origine socio-culturelle des jeunes, puisqu'il touche majoritairement des jeunes orientés dans des années et types d'enseignement dans lesquels l'indice socio-économique est très bas, donc une majorité de jeunes de quartiers défavorisés.

Dans cette analyse, nous nous attacherons particulièrement à essayer de comprendre les mécanismes, tant du côté de l'enseignement que du côté des familles, qui amènent beaucoup de jeunes issus de familles très précarisées à quitter l'enseignement trop tôt et sans une formation minimale.

Dans les situations de grande pauvreté qui affecte tous les domaines de vie, le décrochage est souvent l'aboutissement d'un parcours scolaire problématique, au cours duquel « l'accrochage » est très difficile et fragile. Le fossé qui existe entre la vie des personnes en grande pauvreté et le monde de l'école est à l'origine de nombreux malentendus et les enfants défavorisés rencontrent de multiples obstacles de toutes sortes tout au long de leur scolarité.

---

<sup>8</sup> Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, du 17 juillet 1997 (M.B. 23/7/97)

<sup>9</sup> Grande pauvreté et droits de l'enfant, op cit : 13 : Les principes du droit à l'éducation. Lutter contre l'absentéisme et l'abandon scolaires. La situation en Communauté française : encore mal connue. 2009.

## **Un accrochage déficient et fragile, dès l'école maternelle.**

La plupart des enfants défavorisés naissent et grandissent dans des conditions difficiles qui compromettent leur santé et leur développement, avant même leur naissance. Les premières années se déroulent généralement dans leur famille, souvent aimante et protectrice, mais confrontée à des précarités de tous types. Ces familles ont très peu accès aux structures mises en place pour les soutenir : services de l'ONE, lieux d'accueil de la petite enfance, initiatives de soutien à la parentalité. Parfois elles y accèdent, mais cela ne se passe pas toujours bien et elles se méfient. La hantise du placement est présente chez beaucoup de familles très précarisées qui en ont fait l'expérience.

Souvent, à l'entrée en maternelle, l'enfant défavorisé présente déjà un retard de développement, non pas par manque de capacités et d'intelligence, mais parce qu'il n'a pas rencontré les conditions nécessaires. Par contre, certains ont développé des compétences de débrouillardise et d'autonomie, d'empathie et de solidarité rares chez des enfants de cet âge... mais qui sont rarement reconnues...

La plupart des familles pauvres scolarisent tôt leurs enfants et doivent parfois déployer beaucoup d'énergie surtout à Bruxelles pour trouver une place dans une école. Elles sont conscientes de l'importance de l'école maternelle pour que les enfants apprennent à vivre avec les autres, à bien parler et pour qu'ils soient mieux préparés à entrer en primaire. D'autres familles, plus rares, hésitent à inscrire leur enfant à l'école, parfois par peur de s'en séparer, mais surtout par crainte qu'il n'y soit pas bien accueilli et n'y soit pas heureux, étant donné l'expérience scolaire de la famille.

La fréquentation, l'intégration et la réussite scolaires posent parfois problème dès la maternelle. A cause de la distance culturelle qui sépare leur famille et le monde de l'école, ces enfants doivent faire des efforts inimaginables pour s'intégrer. Ils doivent le faire seuls le plus souvent, parce que l'école n'est pas consciente des difficultés qu'ils rencontrent et ne met rien de spécifique en place pour les y aider et parce que leur famille n'a souvent aucune maîtrise de ce qui se passe dans l'école, ni de ce qu'on attend de leur enfant.

Quand ils franchissent la porte de l'école, ces enfants entrent dans un monde inconnu, qui peut leur faire très peur et même paraître dangereux pour eux et leur famille. Tout est différent de ce qu'ils connaissent : la langue ou le langage, le matériel, les activités, les attentes et les consignes, les rythmes... Ils ressentent aussi souvent un regard négatif porté sur eux et les leurs, parfois dès le premier contact. Ils se sentent rarement à l'aise. Ils ont très vite l'impression que l'école, « ce n'est pas pour eux », ne s'y sentant pas accueillis et n'en maîtrisant pas les codes.

Ce monde inconnu et parfois hostile amène certains de ces enfants à développer des comportements « sains » de protection et de défense : repli sur soi, mutisme, non participation ou, au contraire, hyper susceptibilité, agressivité, turbulence, « hyper activité ». Ces comportements – qui pourraient dans de nombreux cas être améliorés par un accueil personnalisé et respectueux de l'enfant et sa famille – entraînent à notre avis beaucoup trop d'orientations abusives vers l'enseignement spécialisé.

Beaucoup d'enfants sont déjà considérés comme difficiles ou en difficulté. Des doutes sur leurs capacités à réussir sont émis, une scolarité difficile est « prédite » et des orientations sont décidées, souvent sans qu'un soutien spécifique ne soit mis en place dans l'école. Ainsi, certains enfants sont déjà orientés vers l'enseignement spécialisé dès la fin de la 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> maternelle. De plus en plus

d'enfants – 5% dans les dernières années – sont déjà en « échec », redoublant une année maternelle<sup>10</sup>. Cela semble un effet pervers du décret « Ecole de la Réussite » qui interdit de doubler plus d'une fois en primaire, mais n'a pas mis en place le soutien nécessaire aux enfants en difficulté pour éviter ce redoublement. Le redoublement en maternelle laisserait cette possibilité à ces enfants dont le corps enseignant prévoit une scolarité difficile. Cette prédiction se révèle exacte, puisque les Indicateurs de l'enseignement de 2009 montrent que les enfants entrés à 7 ans dans l'enseignement primaire sont 39% à ne pas réussir le premier cycle primaire. C'est le cas de nombreux jeunes enfants des familles autour desquelles se rassemblent les membres d'ATD Quart Monde.

L., 4 ans, est orienté en enseignement spécialisé après la première maternelle ; l'école estime qu'il a trop de retard.

R. vit dans un tout petit appartement au premier étage; il a un petit frère. Dans la salle à manger, il faut faire un choix : ou la table, ou le parc, ou la chaise haute... Il n'y a pas de place pour jouer ; les voisins se plaignent de tout bruit, ce qui crée beaucoup de tensions et parfois l'intervention de la police. La maman a été dépendante de la grand-mère pendant 2 ans pour pouvoir sortir avec eux : impossible de pousser deux poussettes, impossible de ranger une double poussette dans l'appartement et de la descendre seule ! Bien que très soucieuse du développement et de la santé des enfants, à plusieurs reprises, elle a dû postposer des visites chez le pédiatre ou un spécialiste, n'étant pas en mesure de les payer...

Après quelques mois de scolarité en première maternelle (durement acquise par sa maman qui a dû faire de nombreuses démarches dans des conditions très difficiles pour trouver une école), lors de la rencontre avec les parents, l'institutrice dit de R : « Il parle mal ; il est fort en retard ; il parle encore comme un bébé ! Maintenant ce n'est pas trop grave. Mais si ça continue, dans un an ou deux, il aura des problèmes pour suivre à l'école ». Mais rien n'est proposé pour l'aider.

Dès le début de la scolarité, les familles sont souvent dans l'impossibilité de comprendre ou de faire face aux multiples exigences de l'école, ce qui entraîne des malentendus, des tensions, des craintes pouvant décourager la fréquentation régulière. Il n'est pas rare que des petits enfants ne soient pas amenés à l'école, parce qu'ils n'ont pas de collation ou la collation demandée, de vêtements propres, l'argent pour une activité ou parce qu'ils ont des poux... Les familles pauvres craignent les réactions de l'enseignant et – in fine – le signalement qui pourrait aboutir à un placement. La communication, le plus souvent écrite, passe mal. Beaucoup de familles se sentent jugées, mal accueillies et peu informées.

### **Les retards et le malaise s'accroissent dans l'enseignement primaire.**

Les redoublements se multiplient, ainsi que l'orientation en enseignement spécialisé. Parmi les familles fréquentant les Universités populaires Quart Monde, 3 à 4 enfants sur 10 – soit 10 fois plus que la moyenne – y sont orientés ! C'est une grande préoccupation pour les parents, car beaucoup d'entre eux ont déjà vécu cette orientation, de façon stigmatisante et sans qu'elle ait représenté une chance de formation et d'insertion. Les indicateurs de l'enseignement ont mis en évidence le faible indice socio-économique de l'enseignement spécialisé qui accueille majoritairement des enfants issus de quartiers défavorisés<sup>11</sup>.

Le retard et les difficultés des enfants entrés à 7 ans dans l'enseignement primaire ne semblent pas améliorés par la mesure de redoublement en maternelle. Deux ans après leur entrée en primaire, ils

<sup>10</sup> [Les Indicateurs de l'enseignement](#), Ministère de la Communauté française de Belgique / ETNIC Commission de pilotage de l'enseignement, 2009. [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

<sup>11</sup> Voir [Grande pauvreté et droits de l'enfant](#), op cit. : 11. [Droit à l'éducation : orientation massive d'enfants précarisés en enseignement spécialisé](#), 2008

sont seulement 61% à se trouver en 3<sup>ème</sup> primaire (pour 85,6% des enfants entrés à 6 ans et 90,7% des enfants entrés à 5 ans) ; 19,4% ont doublé (10,7 et 5,9%) et 16,3% ont été orientés en enseignement spécialisé (1,1 et 0,1%)<sup>12</sup>. Il serait intéressant de connaître l'origine sociale des enfants entrés à 5 et 7 ans et de vérifier si une corrélation existe.

Il apparaît que des élèves de l'enseignement primaire et même maternel sont déjà en décrochage et signalés au Service de contrôle de l'enseignement obligatoire : en 2005-2006, 680 enfants du fondamental ont fait l'objet de signalement. Le phénomène a l'air plus important dans les grandes villes (Charleroi, Liège, Mons et Bruxelles).<sup>13</sup>

Mais combien n'ont pas été signalés ?

A la fin d'une réunion de l'Université populaire Quart Monde à la fin des vacances de Pâques, une maman dit qu'elle se dépêche de rentrer parce que son fils en 6<sup>ème</sup> primaire a encore du travail à faire pour l'école : « *Et comme il a bientôt les examens pour le CEB, c'est important. S'il l'a, ce sera le seul des quatre (enfants) à l'avoir !* ». Fin juin, très fière, elle annonce qu'il a réussi !

### **Au début et tout au long du secondaire, le décrochage s'intensifie.**

Le décrochage s'accroît à la fin du primaire et au début du secondaire, particulièrement dans les classes dont l'indice socio-économique est bas. Ainsi, un quart des enfants entrés en 1<sup>ère</sup> B – classe qui accueille des enfants n'ayant pas obtenu leur CEB et présente l'indice socio-économique le plus bas de tout l'enseignement<sup>14</sup> – ne poursuivent pas une scolarité « normale » en secondaire : trois ans après leur entrée en secondaire, près de 12% ont été orientés en CEFA ; 3,5 %, en enseignement spécialisé... et plus de 11% sont « sortis » du système (ont probablement décroché) !<sup>15</sup>

Comme nous l'avons vu précédemment<sup>16</sup>, l'enseignement secondaire apparaît encore plus éloigné, complètement incompréhensible et inaccessible. Les enfants défavorisés éprouvent de très grandes difficultés à s'y intégrer, à l'âge où le regard des pairs, l'appartenance à un groupe deviennent encore plus importants.

Même ceux qui ont eu une scolarité sans gros problème en primaire sont vite largués. L'incompréhension, le regard sur leur « différence », les difficultés scolaires s'accroissent et l'échec s'installe, sans qu'ils puissent trouver de soutien adéquat.

Emilie vit avec sa maman et sa grande sœur. Participant à des temps de lecture avec des enfants dans une association et face aux difficultés scolaires précoces de l'aînée, la maman, avec des moyens limités (elle a été orientée en enseignement spécialisé et sait à peine lire) s'est beaucoup occupée de la plus jeune, parlant beaucoup avec elle, lui racontant des livres, lui fournissant des jeux et livrets d'éveil... Rapidement, Emilie est considérée comme une enfant très intelligente. Ainsi, elle fait l'admiration de tout le restaurant social en lisant à haute voix le journal après quelques mois en première année primaire. Malgré des périodes d'absentéisme provoquées par des difficultés familiales, elle rattrape son retard, parfois avec l'aide d'un bénévole de l'association qui vient l'aider chez elle à la demande de sa maman. Suite aux pressions de l'entourage et de l'école, la maman l'inscrit dans une école de « meilleure réputation », où, lui dit-on, elle pourra apprendre davantage. Mais l'expérience est

<sup>12</sup> Les Indicateurs de l'enseignement, 2009, p.40-41

<sup>13</sup> Avis 128 du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé « Elèves hors circuit scolaire », 26/02/2008.

<sup>14</sup> Les Indicateurs de l'enseignement, 2007. Voir aussi Grande pauvreté et droits de l'enfant, analyse 13, op cit

<sup>15</sup> Les Indicateurs de l'enseignement 2009.

<sup>16</sup> Grande pauvreté et droits de l'enfant, op cit analyse 10 : La situation des jeunes en situation de précarité dans l'enseignement secondaire.

pénible : Emilie s'intègre difficilement, elle n'a pas d'amie, on se moque d'elle et de sa maman ; la maman a des difficultés à payer les frais. Emilie est écartée plusieurs fois à cause des poux... la maman finira par lui raser les cheveux ! Emilie réussit son année, mais retourne dans son école de quartier et obtient son CEB à 12 ans.

Avec une amie, elle s'inscrit en 1<sup>ère</sup> secondaire dans une école qui a « bonne réputation ». La maman, soucieuse de comprendre et de suivre sa fille, ayant pris de l'assurance dans ses relations avec l'école primaire, se rend plusieurs fois à l'école. Mais elle n'est pas bien reçue, aucune communication constructive ne semble possible. Un grand malaise s'installe. Les punitions pleuvent, souvent sans que la mère et la fille ne comprennent pourquoi (le règlement d'ordre intérieur est illisible pour la maman, difficilement compréhensible pour Emilie). Son amie quitte rapidement l'école ; Emilie ne s'y fait pas d'amie et est souvent l'objet de moqueries, notamment à cause de son « look » et de celui de sa maman... Elle échoue et quitte l'école l'année suivante. A la fin de la deuxième, elle est orientée en 3<sup>ème</sup> professionnelle, mais est irrégulière et peu intéressée par les cours... elle décroche à 15 ans...

Après un an, elle est prise en charge dans un SAS ; expérience positive. Sa maman dira, lors d'une réunion : « *Pourquoi a-t-il fallu qu'elle décroche et aille dans un SAS pour qu'elle ait l'occasion de voir un peu ce qui lui plairait ? Elle a pu aller travailler dans une bibliothèque, s'occuper d'enfants...* »...

Mais finalement, elle aboutit dans un CEFA de formation à la cuisine, qu'elle quitte à 18 ans, sans certificat...

Il est rare actuellement que des jeunes vivant dans la pauvreté fréquentent encore régulièrement l'enseignement secondaire de plein exercice après le premier degré. Découragés et déçus, beaucoup de ces jeunes décrochent parce qu'ils ne voient plus de perspective dans l'enseignement ou refusent la seule orientation proposée (en professionnel ou en spécialisé).

L'abandon de l'enseignement par certains élèves continue tout au long du secondaire, particulièrement dans les sections accueillant des jeunes réorientés et avec de lourds retards, issus majoritairement de quartiers défavorisés<sup>17</sup>.

Il semble aussi que le décrochage soit proportionnellement plus important dans l'enseignement spécialisé, particulièrement dans le secondaire de type 3.<sup>18</sup>

Outre les échecs cumulés et les impasses scolaires dans lesquels ils se trouvent, beaucoup de jeunes issus de milieux défavorisés sont confrontés à des responsabilités d'adultes : nécessité d'aider sa famille, mise en ménage et parfois parentalité précoce, volonté d'échapper à des conditions de vie difficile... incompatibles avec un projet scolaire.

Aujourd'hui, les jeunes adultes rencontrés par ATD Quart Monde ont pour la plupart décroché en début de secondaire et ont une expérience très négative de l'enseignement, où ils n'ont guère appris davantage que leurs aînés.

### **Un parcours scolaire semé d'embûches peu identifiées et rencontrées par l'institution scolaire.**

Pour les enfants défavorisés et leurs familles, des obstacles de tous ordres se dressent tout au long de la scolarité :

- la grande précarité des familles entraîne beaucoup de stress que les enfants ressentent et partagent avec leur famille. Il a une influence sur le développement de l'enfant, mais aussi au quotidien sur ses capacités de concentration et sur son comportement. Le manque d'argent est source permanente de stress. Les familles sont continuellement dans des

<sup>17</sup> Les Indicateurs de l'enseignement, 2007.

<sup>18</sup> Avis 128 du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé « Elèves hors circuit scolaire », 26/02/2008.

situations de choix impossibles : payer le loyer ou le médecin et les médicaments ; payer les frais scolaires ou l'électricité... La difficulté ou l'impossibilité récurrentes de payer les frais scolaires « empoisonnent » tout le parcours scolaire<sup>19</sup>.

- le logement des familles est souvent de mauvaise qualité : trop petit, bruyant, insalubre... Ces mauvaises conditions de vie ont des conséquences sur le développement de l'enfant, le sommeil, la santé, l'hygiène, l'entretien du linge, la vie sociale (on ne peut y inviter des amis), le travail scolaire à faire à domicile... Les déménagements peuvent être fréquents, ce qui entraîne des changements d'école, de nouveaux repères à prendre...
- la plupart des adultes qui entourent l'enfant ont peu fréquenté l'école et ont peu de possibilités d'aider ou même de soutenir l'enfant dans son travail scolaire. Les occasions de découvertes et de loisirs sont rares aussi, aucun budget n'étant disponible pour cela. L'information sur les possibilités d'aide les atteint très peu et leur accès est souvent difficile. Certains quartiers d'habitation sont éloignés des centres urbains, peu aérés, mal desservis par les transports en commun, peu équipés...
- les relations entre les familles et l'école sont insuffisantes et déficientes. L'information passe mal, parce qu'elle est souvent écrite et formulée de façon trop complexe pour ces populations. Les parents connaissent et comprennent peu l'école, ce qu'on y fait, pourquoi. Les enseignants connaissent peu la vie de ces familles et les jugent souvent négativement, à partir de leur propre expérience et de leurs représentations : les enfants mal habillés, n'ayant pas leur matériel, parfois leur repas, sont rapidement considérés comme « négligés » ; les parents ne payant pas les frais, ne se présentant pas aux réunions, comme se désintéressant de la scolarité, voire de leurs enfants...

Mais en même temps, les familles ont une grande attente et beaucoup d'espoir dans l'école. Elles savent que l'avenir de leurs enfants en dépend et aspirent à ce que la scolarité se passe bien pour eux. Elles déploient dans ce but des efforts continuels, mais l'école les perçoit et les comprend rarement.<sup>20</sup>

L'ignorance de ces obstacles entraîne fréquemment des heurts avec les professionnels de l'école et avec les autres enfants, qui interprètent les « différences » comme de la négligence, du désintérêt, de la mauvaise volonté, voire du non respect. Très souvent, ces enfants et ces familles sont victimes d'« affronts », d'humiliations, de moqueries et de rejet. Beaucoup d'enfants pauvres n'ont pas d'ami à l'école. Certains parents n'osent pas s'y présenter de peur des reproches qui leur seront adressés. « *Pour nous, l'école, c'est la souffrance !* » s'était exclamée une maman lors d'une Université populaire Quart Monde.

Cette situation entraîne aussi des périodes d'absentéisme et de déscolarisation : quand les tensions sont trop fortes avec l'école, quand cela va mal dans la famille (parents malades par exemple), quand un écartement pour pédiculose (poux) se prolonge, quand la famille est obligée de déménager pendant l'année scolaire..., certains enfants peuvent être absents, parfois à répétition, parfois pendant de longues périodes. « Reprendre » ensuite l'école, se mettre à jour dans ses apprentissages, renouer avec la classe s'avère difficile après une période d'absence et presque impossible lorsque celle-ci est longue, en tout cas sans un soutien personnel fort.

---

<sup>19</sup> Voir « L'enseignement n'est pas gratuit... », réseau enseignement ATD Quart Monde Belgique, 1999, en vente disponible à ATD Quart Monde.

<sup>20</sup> Pour plus de détails sur les relations familles- écoles, voir « Communiquer avec l'école, c'est important... », ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, 2003.

Généralement, il semble aussi que dans les situations de grande pauvreté, l'institution scolaire réagisse relativement peu à l'absentéisme et à la déscolarisation, et que peu d'attitudes et de dispositifs adéquats soient mis en place pour l'éviter et pour favoriser la (ré)intégration et le (r)accrochage.

### **Un décrochage parfois provoqué par l'école.**

Outre le désintérêt parfois manifesté aux difficultés de scolarisation de certains enfants par l'institution scolaire, il arrive qu'elle-même provoque l'absentéisme et le décrochage, parfois sciemment. Le droit à l'éducation inhérent aux droits de l'enfant est alors totalement bafoué. Le Service du délégué général aux droits de l'enfant avait dénoncé ce type de situations, souvent liées à la précarité des familles<sup>21</sup>. La Commission pour le droit à la scolarisation qu'il avait mise en place a pointé le manque de collaboration des directeurs d'établissements et des PMS dans son travail<sup>22</sup>. ATD Quart Monde est témoin de situations similaires :

- Il n'est pas rare que des enfants présentant de grands retards sont « abandonnés » ; l'école garde l'inscription, les laisse passer de classe ou les fait redoubler, mais ne s'en occupe pas. La situation d'enfants qui n'ont pas acquis les mécanismes de la lecture avant 8-9 ans (pour toutes sortes de raisons : retards, échec, absentéisme, immigration) est particulièrement préoccupante, parce que rien n'est mis en place pour eux dans l'enseignement ordinaire. Beaucoup sont « abandonnés » à leur situation ou envoyés en enseignement spécialisé, alors qu'un bon nombre ne souffre d'aucun handicap spécifique. Beaucoup de ces enfants se sentent humiliés, se découragent et décrochent rapidement.

- Lorsque les enfants « dérangent », leur fréquentation est parfois « découragée », mais l'inscription conservée, pour garantir le bon fonctionnement de l'école (conservation d'une classe, d'un poste). Ainsi, des écoles demandent aux parents de garder chez eux leurs enfants, parce que trop « dérangeants », parfois dès le 2<sup>ème</sup> trimestre, sans qu'ils soient officiellement renvoyés, déjà en maternelle et jusqu'en secondaire. Ils attendent d'être orientés, souvent vers l'enseignement spécialisé, l'année scolaire suivante. Le père d'un jeune de 15 ans s'est entendu dire au téléphone qu'il était plus facile pour l'école que le jeune reste chez lui.

- Certains enfants sont exclus d'activités, de temps d'accueils (par exemple pendant midi), parce que les parents ne payent pas les frais. Quand cette situation dure, se répète, elle entraîne des comportements d'évitement et l'absentéisme. Il arrive aussi que certains élèves soient tellement humiliés, voire harcelés, notamment par des remarques et des menaces répétées en raison de leur manque de matériel ou de non paiement de frais demandés, qu'ils quittent l'école.

- Chaque année, de nombreux enfants pauvres sont légalement « écartés » de l'école, parfois pendant de longues périodes (6-7 semaines) et à plusieurs reprises, pour des raisons de pédiculose, d'impétigo et autres « maladies contagieuses ». Ces « écartements » répétés concernent surtout des enfants de familles pauvres, qui sont stigmatisés et honteux. Ils ont des conséquences graves sur leur scolarité. En effet, ces infections sont particulièrement difficiles à soigner et à prévenir dans des conditions de vie précaires. Les passages obligés chez un médecin pour obtenir un certificat de guérison permettant de réintégrer l'école retardent encore la rentrée. Ces longues périodes d'absence, souvent à répétition, sans soutien scolaire, ainsi que le regard porté sur ces enfants et leurs familles par les autres acteurs de l'école, s'ajoutent à tous les autres obstacles qu'ils rencontrent dans leur scolarité.

---

<sup>21</sup> La Libre Belgique, 4 décembre 2006.

<sup>22</sup> Rapport final de la commission pour le droit à la scolarisation des enfants et des adolescents, Service du délégué aux droits de l'enfant, 2007

- Il arrive aussi, rarement heureusement, que des parents aient vécu tellement de souffrance à l'école qu'ils n'y envoient pas leurs enfants, ou ne les y envoient plus après un incident.
- Les associations constatent aussi de plus en plus les grandes difficultés d'inscrire des enfants dans une nouvelle école pendant l'année scolaire, non seulement en cas d'exclusion, mais aussi dans des situations de déménagement.

Les familles pauvres sont généralement très dépourvues dans ces situations et ne voient pas les recours et les secours possibles. De plus, la charge de l'enfant en situation difficile, avec les problèmes comportementaux, médicaux, sociaux et administratifs qu'elle entraîne souvent, repose entièrement sur ces familles, quand on ne leur impute pas la responsabilité de la situation !

### **Les mesures mises en place**<sup>23</sup>

Les mesures mises en place actuellement pour lutter contre le décrochage scolaire semblent peu efficaces. Elles sont assez formelles ; ainsi le travail du Service du contrôle de l'obligation scolaire s'arrête lorsque l'enfant signalé est de nouveau inscrit dans une école et il semble qu'aucun soutien spécifique ne soit prévu : le droit à l'éducation est-il seulement l'obligation d'être présent dans une école pendant 12 ans ? N'y a-t-il pas aussi une obligation de résultat ?

En tout cas, les mesures répressives, telles que la poursuite des parents, les amendes, l'emprisonnement, la suppression des allocations familiales, les stages parentaux..., risquent d'être contre-productives dans les situations de pauvreté. Elles aggraveraient la situation de ces familles déjà très précarisées et la dévalorisation des parents, rejetant sur eux toute la culpabilité et les causes du décrochage.

Les services d'accrochage scolaires (SAS) mis en place depuis quelques années devraient être évalués, aussi par rapport au profil des jeunes pour lesquels il apparaissent bénéfiques (ou pas), dans le court (réintégration scolaire) et le moyen terme (poursuite des études après l'année de réintégration, obtention d'une certification) et, s'ils se révèlent positifs, étendus.

Même si l'obligation scolaire doit être rappelée, il s'agit d'abord de (re)motiver l'enfant et sa famille par rapport à l'école et donc de susciter des expériences positives d'apprentissage, de découvertes, l'élaboration par le jeune d'un projet d'avenir, de lui ouvrir des perspectives. Une approche personnalisée, impliquant parfois le réseau familial et amical du jeune doit être développée, ainsi qu'un accompagnement et/ou un soutien dans le long terme, si nécessaire jusqu'à la fin de leur scolarité, ou mieux jusqu'à l'obtention d'un certificat de formation conforme à leurs aspirations.

Les réponses au décrochage doivent avant tout être préventives, dès le début et tout au long de la scolarité, en favorisant l'accrochage scolaire par une attitude et un regard positifs et respectueux par rapport à chaque enfant, chaque famille et par la prise en compte des nombreux obstacles qu'ils rencontrent, notamment en raison de leur pauvreté.

Il s'agit surtout, comme le rappelle la Commission pour le droit à la scolarisation dans ses conclusions, « de mettre fin à la pédagogie de l'échec qui domine dans notre système scolaire et aboutit à ces situations ».

---

<sup>23</sup> Nous ne les développerons pas ici, n'ayant pas suffisamment d'éléments de terrain pour les analyser du point de vue des familles et des jeunes vivant dans la grande pauvreté. Pour la politique en cette matière, nous vous renvoyons au dossier «décrochage scolaire, la politique du sparadrap » du Journal du Droit des Jeunes, n° 290, décembre 2009.

## Des pistes et des expériences positives

Des initiatives montrent que d'autres démarches sont possibles et que ces enfants peuvent apprendre, que leurs familles peuvent collaborer à leur apprentissage et à leur scolarité...quand certaines conditions sont mises en place.

Ainsi, les bibliothèques de rue, les ateliers proposés aux enfants par ATD Quart Monde sont toujours réalisés avec le souci de rencontre et d'écoute des familles dans leurs aspirations pour leurs enfants. Ce sont des lieux où les enfants participent librement. Beaucoup y viennent régulièrement. Ils y découvrent et y révèlent leurs potentialités, leur capacité de créativité, d'imagination, d'apprentissage, d'entraide et de travail commun, avec d'autres, parfois très différents.

Tout ce qui va dans le sens de l'accueil personnalisé et bienveillant des enfants et des familles favorise l'accrochage scolaire et la communication famille-école. Trop souvent, l'école est encore ressentie comme un lieu froid, rigide et hostile, qui fait peur aux personnes défavorisées.

Pour qu'ils puissent faire confiance au projet de l'école, pour qu'ils puissent le comprendre et y adhérer, un climat de respect et de paix est indispensable. Les enfants se sentent plus à l'aise et participent plus facilement s'ils sont accueillis dans des écoles où le personnel est chaleureux, où les parents se sentent bienvenus, où le respect et la solidarité entre enfants sont encouragés. Il est aussi important de relever le positif dans les comportements de chacun, enfants, parents et enseignants : les initiatives et les efforts ; les goûts, les capacités, les dons et les progrès de l'enfant..., lui permettant à terme de se percevoir acteur de sa vie, de son avenir, de sa scolarité.

Familles et enseignants peuvent alors s'interroger sans s'agresser sur ce qu'elles ne comprennent pas, partager aussi leur compréhension et leur perception de l'enfant, aborder plus facilement les difficultés quand elles se présentent et en pressentir des réponses possibles à chercher ensemble, en misant sur les capacités et la bonne volonté de chacun...

Des écoles, des enseignants travaillent dans cette direction et sont souvent des fenêtres d'espoir pour des enfants et des familles craintifs, dégoûtés ou découragés par rapport à l'école. Ils suscitent parfois des intégrations et des progrès inespérés : des enfants rattrapent des années d'échecs en quelques mois, parce qu'un enseignant croit en eux, les soutient, tout en étant exigeant. De nombreux adultes disent : « *Tout ce que je sais, c'est avec tel enseignant, dans telle classe que je l'ai appris...* »

Des écoles développent une réflexion par rapport à l'accueil de populations – notamment immigrées – qui arrivent et qui semblent en difficulté d'accrochage. Ainsi ce projet réalisé à Cheratte-Bas par les écoles fondamentales des différents réseaux, en lien avec une AMO et les « Mamans-relais » qui ont élaboré toute une méthodologie pour un accueil personnalisé de qualité, impliquant l'ensemble des acteurs, lors du premier contact, mais aussi « comme valeur fondamentale tout au long de l'année ». Ce projet insiste notamment sur l'importance « d'explicitier les implicites scolaires » inconnus des personnes éloignées de la culture scolaire, en y associant les pairs, particulièrement les autres enfants. Il cherche à mettre en place un partenariat éducatif entre l'école et la famille, en explicitant aussi les implicites culturels des familles et en cherchant ensemble comme s'entraider pour le bien de l'enfant.<sup>24</sup>

---

<sup>24</sup> « Accueillir de nouveaux enfants et leur famille. Ou comment favoriser l'accrochage scolaire... » (19 pages), Bulletin d'information de l'enseignement catholique fondamental, juin 2007.

Des campagnes pédagogiques, des projets développent le respect et l'amitié entre tous les enfants, améliorent le climat de la classe et des enfants, jusque là taiseux, exclus ou honteux, osent parler, participer...

### **Conclusion**

Le décrochage scolaire apparaît donc comme la pointe de l'iceberg qui révèle la souffrance, l'incompréhension, la honte et les échecs vécus à l'école par de nombreux enfants. Pour les enfants défavorisés, l'accrochage scolaire se révèle fragile tout au long de sa scolarité.

Les échecs, orientations-relégations et le décrochage concernent bien sûr des enfants de tous milieux, dans un contexte général de « pédagogie de l'échec ». Mais les enfants issus des milieux les plus défavorisés en sont les principales victimes, dès le début de leur scolarité, alors que l'enseignement représente pour eux la seule voie accessible à l'acquisition de savoirs et de compétences nécessaires à l'autonomie, l'émancipation et la participation sociale. Ce sont d'ailleurs les objectifs du Décret Missions, à atteindre pour tous et chacun.

Les réponses au décrochage sont avant tout préventives. Dès le début et tout au long de la scolarité, l'école se doit de porter un regard positif sur chaque enfant, sur chaque famille et de les accueillir. Si elle veut remplir sa mission pour tous, elle doit prendre en compte les nombreux obstacles qu'ils rencontrent, notamment en raison de leur pauvreté, par un engagement de chacun des acteurs de l'enseignement.

Éditeur responsable :  
Régis De Muylder  
Av. Victor Jacobs, 12  
1040 – Bruxelles

Année 2010